

Fédération Belge de la **Brique** asbl

Rapport annuel 2019



L'industrie briquetière belge en 2019

En croissance de 2%, le secteur de la construction en Belgique a terminé **2019** en beauté. Début **2020**, les activités du secteur commencèrent de façon très prometteuse. Début mars, le Coronavirus modifia pourtant complètement le monde. Malgré que depuis lors, on s'attend à une timide amélioration de la situation, une grande incertitude générale demeure quant à ce que réservent les prochains mois. L'effet pourrait clairement se marquer à plus long terme.

La construction représente un levier essentiel de l'économie dans son ensemble et devra être un instrument important de la relance de l'économie. L'implémentation d'une série de mesures extraordinaires, spécifiques au secteur de la construction, devrait y contribuer en stimulant la construction neuve, la démolition et reconstruction, la rénovation ou encore les travaux publics.

Le nombre de permis de construire délivrés est un bon baromètre de l'activité attendue dans le secteur. En **Belgique**, le nombre de permis de construire ou de rénover délivrés en 2019 est moindre qu'en 2018. Selon STATBEL, le nombre de permis pour les logements neufs a chuté à 56.000 ; ce qui représente une diminution de 10% par rapport à 2018. Le nombre de rénovations autorisées pour les bâtiments résidentiels en Belgique est resté à un niveau identique avec 28.000 permis.

On note cette même évolution en **Flandre**. En 2019, les permis octroyés concernent 42.900 logements neufs ; ceci représente une diminution de 13% pour le résidentiel neuf en comparaison de 2018 mais reste à un niveau supérieur à celui de la période 2007-2017. La diminution en Flandre s'explique parfaitement par le renforcement des exigences en matière de performance énergétique qui est entrée en vigueur début 2018 et qui a mené, en 2018, à un pic exceptionnel du nombre de permis. En 2019, 58% des permis de logements concernaient les appartements ; en 1996, ce chiffre n'était encore que de 35%. Le nombre de permis pour de nouveaux appartements fut remarquablement plus bas qu'en 2018, avec une diminution d'environ 20%. Le nombre de permis pour maisons neuves diminua, quant à lui, de 2% pour atteindre environ 18.000 permis.

En **Wallonie**, on a assisté à une évolution légèrement positive du nombre de permis pour logements neufs. Le nombre de permis octroyés pour des maisons (6.019) a augmenté de 3%. Le nombre de permis octroyés pour des appartements est resté constant avec 5.759. En Wallonie, par rapport à l'année passée, la part des appartements est restée stable à 50% environ. Le nombre de permis de rénovation a chuté de 5%.

En **Région de Bruxelles Capitale**, le nombre de permis de logements neufs (appartements et maisons) a chuté de 9% par rapport à 2018. Cette diminution est due aux permis pour appartements, chutant de 8%. La part d'appartements dans le nombre total de permis octroyés pour des logements neufs à Bruxelles a atteint en 2019 environ 95%. Le nombre de permis pour des maisons a, quant à lui, augmenté de 11% pour atteindre 71 habitations. La diminution du nombre de permis de rénovation est de l'ordre de 6% à Bruxelles.

La **production totale de briques en Belgique** a atteint **2,529 millions de tonnes** en 2019 et reste ainsi pratiquement au même niveau qu'en 2018.

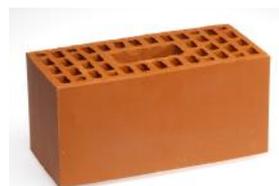
L'**exportation** a atteint **808.143 tonnes**, ce qui représente 32% de la production totale. Le Royaume-Uni reste le principal pays d'exportation. Les autres pays importants pour l'exportation sont les Pays-Bas, l'Allemagne et la France. Les données d'exportation sont basées sur une enquête auprès des membres.

L'**importation** a connu une augmentation par rapport à l'année dernière en atteignant **202.000 tonnes**. L'importation représente ainsi 8% de la production belge.

Briques pour ‘maçonnerie ordinaire’

Les briques pour maçonnerie ordinaire regroupent aussi bien les briques pleines que les briques perforées (‘snelbouw’). Ces briques sont utilisées pour les maçonneries de murs intérieurs.

La production de briques pour maçonnerie ordinaire s’élève à **942.000 tonnes**. Il s’agit ici de la production de briques perforées. Il n’y a pas eu de production de briques pleines en 2019.



Briques de parement

La production totale de briques de parement représente **1.587.000 tonnes**.

Les briques de parement se répartissent elles aussi en deux catégories : les briques étirées et les briques dites ‘moulées main’. En 2019, la production de **briques étirées** a atteint **191.000 tonnes**. Les **briques de parement ‘moulées main’** ont atteint un volume de production de **1.396.000 tonnes**.



Moulées main



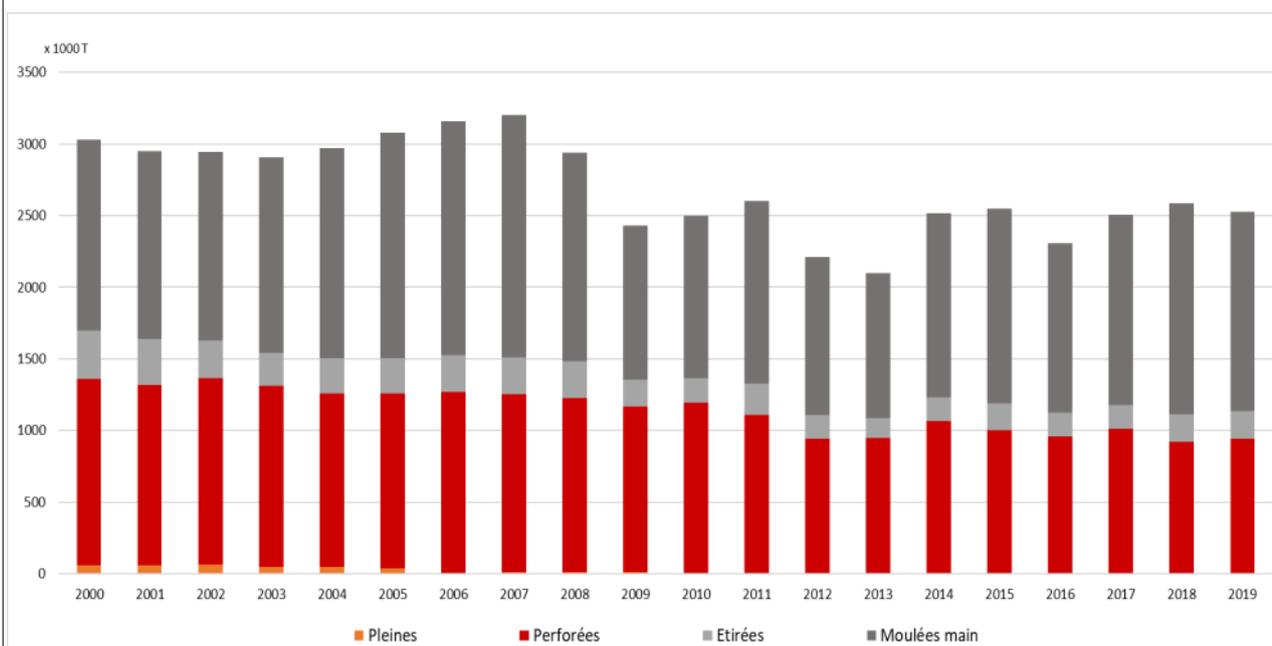
Etirées

Plaquettes en terre cuite

Notre secteur propose une vaste gamme de plaquettes en terre cuite, produites selon différents modes de fabrication. Ces plaquettes se rencontrent dans différents systèmes constructifs, en construction neuve ou en rénovation. En 2019, la production de plaquettes en terre cuite a continué de croître pour atteindre **630.359 m²**, soit une augmentation de 27% par rapport à 2018.

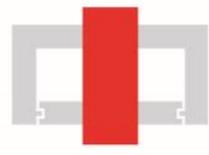


Evolution de la production de briques par type de produit



Production de briques en Belgique

année	Briques ordinaires		Briques de parement		TOTAL
	Briques pleines	Briques perforées	Etirées	Moulées main	
	x 1000 T	x 1000 T	x 1000 T	x 1000 T	x 1000 T
2000	60	1300	335	1334	3028
2001	58	1257	322	1313	2949
2002	63	1302	264	1318	2947
2003	47	1265	229	1367	2909
2004	47	1210	248	1465	2970
2005	40	1219	248	1570	3077
2006	4	1267	255	1631	3157
2007	12	1240	260	1691	3202
2008	12	1213	258	1456	2939
2009	11	1157	187	1076	2431
2010	7	1186	174	1131	2497
2011	0	1109	220	1274	2603
2012	0	945	165	1099	2209
2013	7	939	142	1011	2099
2014	5	1060	168	1285	2518
2015	4	996	188	1361	2549
2016	0	960	162	1186	2308
2017	0	1012	165	1328	2505
2018	0	921	193	1472	2585
2019	0	942	191	1396	2529



FEDERATION BELGE DE LA **BRIQUE** asbl

Membres



DESTA nv, 2322 HOOGSTRATEN

DUMOULIN Bricks bvba, 8800 ROESELARE

FLOREN nv, 2960 SINT-LENAARTS

HOVE bvba, 9400 NINOVE

NELISSEN Steenfabrieken nv, 3620 KESSELT-LANAKEN

Briqueteries de PLOEGSTEERT sa, 7782 PLOEGSTEERT

PLOEGSTEERT, 7534 BARRY

PLOEGSTEERT, 7782 PLOEGSTEERT

SMOKED BRICKS bvba, 3630 MAASMECHELEN

S.V.K. nv, 9100 SINT-NIKLAAS

SWENDEN nv, 2840 RUMST

VANDE MOORTEEL nv, 9700 OUDENAARDE

VANDERSANDEN Steenfabrieken nv, 3744 SPOUWEN

Steenfabriek MAASMECHELEN bvba, 3630 MAASMECHELEN

VANDERSANDEN, 3650 LANKLAAR (Dilsen)

VANDERSANDEN, 3744 SPOUWEN (Bilzen)

WIENERBERGER nv, 8500 KORTRIJK

WIENERBERGER NV (divisie BEERSE), 2340 BEERSE

WIENERBERGER NV (divisie KORTEMARK), 8610 KORTEMARK

WIENERBERGER NV (divisie LANAKEN), 3620 VELDWEZELT

WIENERBERGER NV (divisie MAASEIK), 3680 MAASEIK

WIENERBERGER NV (divisie NOVA), 2340 BEERSE

WIENERBERGER NV (divisie PERUWELZ), 7600 PERUWELZ

WIENERBERGER NV (divisie QUIRIJNEN), 2390 WESTMALLE

WIENERBERGER NV (divisie RUMST), 2840 RUMST

WIENERBERGER NV (divisie ZONNEBEKE), 8980 ZONNEBEKE

Notre équipe



Président : Burt NELISSEN

Directeur : Kristin AERTS

Environnement - Energie - Climat - Technique - Promotion :

Kristin AERTS, Laurie DUFOURNI, Christel VAN LOOCK

Social: Tamar VAN COLENBERGHE

Comptabilité : Katleen SALU



FBB Fédération Belge de la Brique asbl



rue des Chartreux 19 bte 19 - 1000 Bruxelles - Belgique



+32 2 511 25 81



info@brique.be



www.brique.be

Publié par la **Fédération Belge de la Brique**

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans accord écrit préalable de la FBB.

Ce rapport annuel ne contient pas d'analyse juridique et la Fédération Belge de la Brique ne peut en aucun cas être tenue responsable.